



PÔLE DE COOPÉRATION
DES ACTEURS DE
LA FILIÈRE MUSICALE
EN RÉGION SUD & CORSE

Evaluation de l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur la filière musicale en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conduite par le PAM

Pôle des Acteurs de la filière Musicale en Région Sud & Corse

Etat des données au 20 Mai 2020.

Ces données sont un premier indicateur des impacts de la crise.
Elles sont donc indicatives à cette date.

Après les diverses annonces faites par le gouvernement concernant l'annulation des manifestations et fermetures de lieux de diffusion, et face à cette crise sanitaire sans précédent, le PAM a souhaité identifier rapidement l'impact financier et social que cette situation traduit sur la filière musicale en région.

Cette enquête dresse un état des lieux à cet instant de l'écosystème que représente notre filière musicale aussi bien sur les champs du spectacle vivant que de la musique enregistrée. L'ensemble des partenaires liés aux projets artistiques ont donc ainsi pu être entendu.

Une évaluation des conséquences de cette crise, analyse d'impact sur le budget et l'emploi des structures en région est ici proposée afin d'alerter les pouvoirs publics et envisager ensemble d'accompagner au plus près les acteurs de notre territoire.

Cette enquête traduit les résultats d'une centaine de répondant sur notre territoire.

Les conséquences de cette crise seront lourdes pour la filière musicale aussi bien en termes d'emplois, perte d'activité, chiffre d'affaires et diversité musicale. Le secteur étant à l'arrêt, intermittents du spectacle, exploitants de salles, producteurs de spectacle et musique enregistrée, festivals, tourneurs, ils ont tous subi de plein fouet l'annulation ou le report des concerts programmés.

Devant la gravité de cette situation, le PAM, associés à de nombreuses organisations, réseaux territoriaux, fédérations nationales et syndicats de la filière travaillent également de manière concertée au sein d'une cellule de crise « Mobilisation et coopération Arts et Culture contre le Covid19 » que l'on peut retrouver sur ce lien <http://ufisc.org>



structures dont 70 adhérentes au PAM ont répondu au questionnaire mis en place

STATUTS JURIDIQUES DES STRUCTURES INTERROGÉES

73,26%	Association loi 1901
19,77%	SA – SARL – SAS – EURL
3,49%	COOP – SCOP – SIC
3,49%	AUTRE

STRUCTURES IMPACTÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Certaines structures sont impactées dans plusieurs secteurs d'activité

29%	Projet Action Culturelle
28 %	Lieux de diffusion
28 %	Festival
26%	Producteur de spectacle
21%	Organisateur de concert (sans lieux fixes)
16%	Services (Promotion / Communication / Administration ...)
16 %	Tourneur / Bookeur
12%	Label / Producteur phonographique
8%	Management
8%	Formation / Conseil
6,50%	Répétition
5%	Location de salle
3,50%	Disquaire
5%	Ecole de musique

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES REpondANTS

66% Bouches du Rhône dont **50%** à Marseille

9% Var

3,49% Alpes Maritimes

6,98% regroupe les autres départements de la Région Sud

LIEUX DE DIFFUSION, PRODUCTEURS ET ORGANISATEURS DE CONCERTS



**Représentations
annulées ou reportées**

**Baisse fréquentation
Et billetterie**



**une perte financière
estimée à**



93% des structures n'ont pu faire jouer leur assurance

LES PERTES FINANCIERES

Structures interrogées selon leurs typologies d'activité, et pertes financières directes et indirectes sur la période allant du 11 Mars au 1^{er} mai pour certaines et pour d'autres sur une période à Juin 2020. Il s'avère difficile pour les structures d'analyser à l'heure actuelle le réel impact à long terme sur leur structure.

Ce point d'analyse fait également ressortir que la majorité des structures interrogées 93% ne peuvent faire jouer leur assurance sur tout ou partie de leurs pertes.

A cette date peu de festivals ont répondu à notre enquête par manque de visibilité et de directive du gouvernement sur les annulations pur et simple des évènements jusqu'au 15 avril. Depuis les festivals s'interrogent sur le maintien ou non de leur évènement (grands ou petits) pour des questions budgétaires et de perte de billetterie, de jauges, de retour du public en fonction des conditions sanitaires proposées par le gouvernement pour le bon déroulement des manifestations. Suspendus donc aux décisions de l'état qui permettrait d'annuler, confirmer, ou reporter leurs évènements dans les meilleures conditions possibles.

Il est à noter que pour une grande majorité de TPE, PME et de petites structures associatives, c'est tout un modèle économique qui est mis à mal et risque fort à moyen terme de donner un coup de frein à la diversité musicale.

MISE EN PLACE DES MESURES ANNONCEES AU SEIN DES STRUCTURES

60,47% des répondants ont mis en place le chômage partiel

33,72% des répondants utilisent le report de charges

12% des répondants ont fait appel au fonds de soutien

IMPACT SUR LA PERENITE DES STRUCTURES INTERROGEES

34,88% des structures sont mises en danger immédiat

47% sont en danger à long terme

8% n'ont aucune visibilité sur la pérennité de leur structure

LES EMPLOIS IMPACTES

332 Salariés - **1194** Intermittents - **431** Prestataires

EMPLOI

La filière musicale fonctionne sur une grande diversité de catégorie d'emploi et l'ensemble de ces emplois sont aujourd'hui impactés au plus près. Emplois permanents non artistiques, emplois administratifs, emplois techniques, prestataires...

Les constats

✓ Le spectacle vivant en première ligne

Fin mars, le **SMA (Syndicat des musiques actuelles)** précisait dans un communiqué : « (Cette crise) induit un déficit de recettes propres pour nos structures (1500) de l'ordre de 300 M€ pour la période allant du 15 mars au 31 mai prochain : annulation de plus de 20.000 représentations, arrêt de toutes les activités d'éducation artistique ou de formation en présentiel, fermeture des studios de répétition, mise à l'arrêt des pratiques musicales en amateur, fermeture des magasins de disques, sorties de disques amputées ou reportées, fin des prestations annexes (événementielles ou restauration) essentielles à nos modèles économiques pluriels... »

Dès le 20 mars, le Prodiss confiait au cabinet EY une étude qui évaluait à 590 M€ la perte totale de chiffre d'affaires (recettes de billetterie, contrats de cession de spectacles, locations de salles, recettes annexes de bar, restauration, sponsoring...) causée par l'interruption forcée des activités de l'ensemble du secteur du spectacle vivant privé, du 1er mars jusqu'au 31 mai, dont 477 M€ pour la perte propre aux 360 entreprises membres du syndicat. **Sic Irma**

La prolongation de l'interdiction des spectacles à Juin pour les lieux et mi-juillet pour les festivals ne pourra que gonfler ces chiffres..

La production de spectacle et la diffusion (tourneur) est une des parties de la filière les plus impactés à l'heure actuelle. Perte financière et concerts annulés, contrats cassés ou reportés. Arrêt des ventes de concerts et embouteillage prévu à la rentrée pour les reports de concerts au regard des programmations déjà en place sur la saison. Arrêt des projets artistiques en création, perte financière, lieux de résidences fermés, pas de visibilité sur un retour à la diffusion et promotion optimisé.

Les lieux de diffusion sont quant à eux principalement impactés sur l'emploi permanent et intermittent (chômage partiel), les baisses de recettes de billetterie (ressources propres largement touchées ainsi que sur la location de lieux), les actions EAC et formations mises en place sur l'année. Pour les très petites structures très peu subventionnées, c'est une fermeture annoncée prévisible pour nombre d'entre eux.

L'enseignement musical est mis à mal suite à la fermeture des lieux et nombre de professeurs se retrouvent au chômage partiel.

> Concernant les festivals, nous attendons l'impact de l'annonce du ministère du 15 avril proposant une reprise des festivals au 15 juillet et de l'incertitude de leur tenue qui a régné jusqu'à cette annonce. Les chiffres en région, terre de festival, quand nous les aurons véritablement devraient être parlant sur l'impact de cette crise.

En cette période, habituellement, les festivals de l'été lèvent le voile sur les derniers artistes de leur programmation comme coup de projecteur flash auprès du public pour redynamiser l'acte d'achat en billetterie. Cette année c'est toute cette démarche de communication qui a été freinée et les ventes en billetterie qui ont subi une chute vertigineuse.

Depuis ces dernières annonces les directeurs de festivals réfléchissent à un report de dates, d'où forcément une programmation remodelée en fonction de la disponibilité des artistes, du public, des équipes ou annulation pure et simple. Objectif, éviter au maximum un été sans festival et une crise économique majeure.

Une annulation de festival aura bien évidemment un gros retentissement sur les finances de l'événement. Remboursement des billets vendus, annulation des contrats d'engagements et acomptes versés et impact sur le mécénat privé.

✓ Intermittents et salariés, effet immédiat

Une étude EY/Prodiss chiffre à 20 400 le nombre d'artistes et techniciens engagés en CDD d'usage qui se retrouvent menacés. S'y ajoutent 8 506 personnes employées de façon permanente au sein des entreprises. – *sic Irma*

Le syndicat national des artistes musiciens (Snam-CGT) a réalisé une large enquête auprès des musiciens intermittents. Pas loin de 10 % y ont participé. Sur ces 1 900 réponses, il apparaît que, pour près de 90 %, les annulations de contrats font suite à l'annulation des concerts et que, pour plus de 90 % d'entre eux, aucun dédommagement financier n'est prévu. Perte sèche. – *sic Irma*

Beaucoup d'intermittents du spectacle vont se retrouver dans l'impossibilité de maintenir leur statut dans l'année.

✓ La crise touche bien évidemment la musique enregistrée

Etude de la Felin – Fédération de labels indépendants français (Le PAM au conseil d'administration) Labels et distributeurs indépendants **subissent de plein fouet la crise du COVID 19.**

Magasins fermés, activité à l'arrêt, personnel en chômage technique, ce sont **62% des sorties** qui sont reportées et **400 000 disques** non distribués aux mois de mars-avril (*chiffres issus de l'enquête menée auprès des distributeurs de la FELIN*). 50M€ de manque à gagner sur le physique sur la période pour le moment

Les distributeurs, qui commençaient tout juste à **retrouver une santé financière**, après avoir subi une période de baisse d'activité liée aux grèves, entrent dans **une nouvelle phase d'incertitude.**

Aujourd'hui, contraints de **stopper temporairement leur activité au même titre que le spectacle vivant**, leurs entreprises sont en péril et par ricochet celles des labels indépendants.

Rappelons-le, les ventes de disque physique représentent toujours **50 à 80% du chiffre d'affaires** de nos labels, dont la santé dépend très directement de celle des distributeurs de disques, un maillon essentiel de leur économie. Soutenir les labels indépendants en oubliant les distributeurs serait une erreur dramatique.

Les distributeurs et les labels ont plus que jamais besoin de temps et de trésorerie : c'est toute la filière qui doit se mobiliser.

La distribution physique et les commerces culturels vont ils se relever de cette crise et par ricochet les labels indépendants qui enregistre les œuvres des artistes et les font circuler.

Le label doit s'adapter et revoir ses stratégies de sorties et mettre au chômage technique une partie de son équipe. Près de 6 mois à un de travail autour de l'enregistrement d'une œuvre d'un artiste

sont ainsi dans l'incertitude d'une véritable exploitation dans l'instant de création. Investissement perdu.

En parallèle chute des droits voisins dans tous les domaines (des diffusions dans les magasins, les bars, les discothèques, les radios, la synchronisation...). La chute de cette diffusion sur l'année 2020 entraînera une baisse significative des revenus des producteurs en 2021.

Rappel des principales problématiques générées par cette crise chez les labels indépendants :

- Effondrement du streaming divisé par 10 pour la diversité musicale
- Chômage partiel, projets à l'arrêt, frais de production en perte sèche
- Report des sorties de disque des artistes et annulation des tournées, perte sèche sur la promotion entamée et les ventes physiques
- Arrêt des studios d'enregistrement, arrêt de la production de nouveaux projets artistiques

✓ Impact sur l'édition musicale

La fédération Eifeil – Fédération des Editeurs indépendants français (Siège du PAM au conseil d'administration) apporte ici une première contribution de la situation économique et sociale des éditeurs de musique indépendants, tous garants de la richesse, de la diversité culturelle et de la création dans notre pays et à travers le monde.

L'ensembles des membres d'EIFEIL dont un certain nombre en région Sud ont été interrogé sur la crise soit 70 structures

Il est important de rappeler la particularité des éditeurs de musique qui travaillent sur un projet, en étroite collaboration avec leurs créateurs, mais sont les derniers à être rémunérés par le droit d'auteur.

> La chute des droits d'auteurs sur les ventes numériques et physiques :

Ventes numériques : 1M de vues ou streams correspond à :

- YouTube = 150 à 300€ de droits d'auteur
- Deezer = 140€ pour la partie "gratuite" (publicité) ou 1300€ pour la partie abonnements payants
- Spotify = 173€ pour la partie "gratuite" (publicité) ou 1100€ pour la partie abonnements payants
- Apple = 2 000€, pas de partie gratuite donc uniquement abonnés payants

A ce jour, Believe a informé la profession d'une baisse de 15 à 20% du nombre de streams (Italie, France, Allemagne, Royaume-Uni et Inde), liée pour beaucoup à l'absence de temps de trajet, de l'activité physique restreinte, d'indisponibilité à la maison pour écouter de la musique du fait des changements d'usage pendant le confinement. Et une augmentation continue du nombre

d'abonnements payants ne viendra pas compenser les pertes des acteurs indépendants, dont les catalogues peinent à être visibles aux abonnés.

Ventes physiques :

Les magasins fermés, les services de livraison quasi inexistantes et les détaillants en ligne stockant et livrant très peu de marchandises, il existe à ce jour une baisse significative, voire inexistante des ventes physiques pour la plupart d'entre nous, créant une absence totale de sources de revenus (Nous rappelons ici que 83% de nos membres éditeurs ont aussi une activité de label, au moins occasionnelle.)

Tous s'appliquent à tenter de développer l'activité digitale mais en ces temps de confinement, c'est assez lent à se mettre en place et ne compensera jamais les pertes.

> Les synchronisations et musiques pour l'image

L'activité de synchronisation (musiques préexistante synchronisée sur les publicités, films...) et de commande de musique à l'image (commande de création) est très largement ressentie sur le CA des acteurs dès à présent.

Une baisse de + de 98% de demande à ce jour et aucun nouveau contrat réalisé pour plus de 95% d'entre eux.

A cela s'ajoutent les annulations des grands RDV nationaux et internationaux des événements et salons liés à la synchronisation

> Le spectacle vivant

L'annulation de tous les concerts et festivals entraîne une perte de droits d'auteurs.

Cette collecte de droits oscille entre 8,36% à 11% du CA HT de la billetterie, en fonction des accords et des déclarations de programme auprès de la SACEM, elle est répartie sur chaque créateur et éditeur en fonction du programme joué, après déduction des frais de gestion de la Sacem.

> Chute des ventes des objets connectés et du droit voisin.

En 2019, 245 millions d'objets connectés ont été vendus à travers le monde, soit un chiffre d'affaire de 25 Md de \$

Si en 2020 nous pouvions estimer une courbe encore ascendante de ces ventes, le confinement rebat les cartes du CA de ces ventes dont beaucoup génèrent du droit voisin, collecte essentiel du métier d'éditeur.

✓ Les commerces culturels de proximité (Disquaires indépendants)

Enquête du CALIF – Club action des labels et disquaires indépendants français, auprès des commerces culturels de proximité (Le PAM au conseil d'administration du Calif)

55 disquaires ont répondu à cette enquête, constituant un échantillon représentatif, à la fois en termes d'esthétiques musicales et de maillage territorial.

Tous vivent très mal la situation actuelle : magasins fermés et pour ceux qui ont une e-boutique et qui recommencent ces jours-ci à faire un peu de vente en ligne, l'arrêt des livraisons par les distributeurs rend les opérations très compliquées. Toutes les activités annexes comme les ventes aux concerts sont gelées.

La poursuite de leur activité dépendra de la durée de la crise et beaucoup espère être toujours ouverts à la fin de l'année

Beaucoup s'inquiètent des ventes sur internet « qui vont encore progresser », entraînant « des clients qui vont franchir le pas pour la première fois ».

Plusieurs réfléchissent « sur les changements induits par la crise cette crise et sur ce qui devra être fait pour s'adapter à cette nouvelle situation ».

Comment peuvent-ils rivaliser avec Amazon et sa politique déloyale de livraison gratuite ? Quand La Poste augmente sérieusement ses tarifs tous les ans et qu'aucun tarif préférentiel n'est proposé pour les envois de disques

« Les disquaires indépendants sont le dernier maillon de la chaîne de l'industrie du disque vis-à-vis des labels et distributeurs indépendants, si une partie d'entre eux venaient à fermer, beaucoup de labels et distributeurs, artistes et groupes en pâtiraient aussi... »

Plusieurs disquaires vont être incapables de payer leurs factures et cela risque d'entraîner une réaction en chaîne avec des pertes qui vont toucher les distributeurs et les labels.

Réserve de trésorerie

Majoritairement, les disquaires indépendants ont très peu voire pas du tout de trésorerie, ou seulement de quoi couvrir leurs frais de mars et d'avril, parfois ceux de mai aussi. Le peu de trésorerie est toujours mis de côté pour les charges. La crainte de beaucoup est que la réouverture se fasse avec très peu de nouveautés alors que ceux-ci seront nécessaires pour relancer l'activité. La plupart ne se rémunèrent pas ou plus et peuvent tout juste payer leur loyer.

De nombreux magasins ont demandé la prime de 1500 € en raison de la fermeture administrative. Plusieurs se sont mis en activité partielle. Plusieurs ont demandé un report de l'URSSAF et de la TVA. Certains d'entre eux ne rentrent pas dans le cadre, car il faut pouvoir montrer une baisse de CA de 70 % sur la même période de l'année précédente.

De très nombreux disquaires demandent une aide conséquente au loyer, certains évoquant son annulation pendant trois à six mois. Certains souhaitent une exonération des charges et un droit de retour augmenté auprès des distributeurs.

Quelques-uns proposent une prise en charge de leur perte d'exploitation (environ 30% du chiffre d'affaire TTC) qui pourrait se compenser avec une exonération du versement de la TVA sur les 6 mois suivant le confinement.

Enfin il faudrait absolument que cette crise passe en catastrophe naturelle pour que les assureurs suivent.

Demande d'une aide à la distribution avec une enveloppe forfaitaire d'environ 6.000 € par disquaire pour les mois de mars, avril et mai, pour minimiser l'impact de cette crise.

Qu'en sera-t-il encore du prix unique du disque et de la baisse de la TVA

✓ **Les prestataires indépendants fragilisés et il faudra également en mesurer l'impact**

Tous les services liés à la promotion et la communication, la location de matériel et de véhicule de tournée, l'enregistrement musical, l'hôtellerie/restauration, la location de salle etc...

PRECONISATIONS

Aux vues de l'impact de la pandémie sur l'ensemble des champs de la filière musicale, il nous apparaît essentiel que la prise en compte de cette crise et les soutiens financiers à accorder au secteur passent non seulement par un soutien à la trésorerie mais également par un soutien aux pertes d'exploitation des acteurs. Ceci afin des donner à la filière, partenaire de la création artistique, toutes les chances de continuer à travailler à de nouveaux projets et à faire en sorte que les œuvres puissent être mises à disposition de tous les publics au travers de l'ensemble de sa diffusion et distribution.

Les informations et les chiffres recueillis à ce jour tiennent compte de la situation à fin mai pour certains et fin juin pour d'autres.

Cependant, compte tenu de la typologie des acteurs et de l'impact sur leur secteur d'activité, les pertes ne seront véritablement quantifiables qu'après une période de 6 mois au sortir du confinement.

Enquête réalisée par le PAM

Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale en Région Sud & Corse.